

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de Seine et Marne  
**Mairie d'AMILLIS –77120**  
Tél. : 01.64.04.60.26  
mail : [mairieamillis@orange.fr](mailto:mairieamillis@orange.fr)



## **PROCES-VERBAL SEANCE DU MARDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2024**

Date de convocation : 26.09.2024

Nombre de conseillers municipaux :

→ En exercice : 15

→ Présents : 11

→ Votants : 12

→ Pouvoir : 1

**L'an deux mille vingt-quatre le premier octobre à vingt heures trente minutes**, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame DOMARD Muriel, Maire.

**Etaient présents** : Muriel DOMARD, Maire ; Pascale TASD'HOMME, 1ere adjointe, DUPONT Michaël, 2ème adjoint, ADLER Laurence, BLONDEL Regis, BOCHER Chantal, CAILLAUX Laëtitia, OLIVIER Pascal, RACINET Gilles, ROUSSEAU Olivier ; DORMOY François

**Etaient absents excusés** : PERROT Yveline ; BLONDEL Elise ; BROCHOT Sandrine ; DOBIGNY Flavien

**Secrétaire de séance** : Michaël DUPONT

Madame Le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Le compte rendu de la séance du Mardi neuf avril deux mille vingt-quatre est adopté.

### **Ordre du jour :**

- 1- DECISION MODIFICATIVE SUR LES AMORTISSEMENTS
- 2- DELIBERATION PORTANT CREATION A UN POSTE D'AJOINT ADMINISTRATIF 10H
- 3- DELIBERATION PORTANT ADHESION DES COMMUNES DE OTHIS, FRESNES-SUR-MARNES, BUSSIERES, MONTHYON, VILLEVAUDE, SIGNY-SIGNETS, MARCHEMORET et PIERRE-LEVEE AU SDESM
- 4- DELIBERATION AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DES MOBILITES EN ÎLE-DE-FRANCE
- 5- COMPTE RENDU DU RENDEZ VOUS ENTRE LE CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLIS ET LE GROUPE SOS
- 6- QUESTIONS DIVERSES


## 1- DECISION MODIFICATIVE SUR LES AMORTISSEMENTS

**Délibération** n°2024.09.01

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent. Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget unique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2024 :

 0 Contre

 12 Pour

 0 Abstention

Dépenses de Fonctionnement :

- Chapitre 042 – Compte 681 : + 63 403,87 €
- Chapitre 023 : - 63 403,87 €

Recettes d'Investissement :

- Chapitre 040 – Compte 2804111 : + 2 743,42 €
- Chapitre 040 – Compte 280415342 : + 20 000,00 €
- Chapitre 040 – Compte 28041582 : + 30 957,47 €
- Chapitre 040 – Compte 280421 : + 2 174,26 €
- Chapitre 040 – Compte 280422 : + 7 528,72€
- Chapitre 021 : - 63 403,87 €

## 2- DELIBERATION PORTANT CREATION A UN POSTE D'AJOINT ADMINISTRATIF 10H

**Délibération** n°2024.09.02

### DELIBERATION PORTANT CREATION DE POSTE

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de l'augmentation du temps de travail sur le poste d'adjoint administratif territorial, il convient de réduire les heures du poste d'Adjoint administratif territorial principal 1<sup>ère</sup> classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

1. La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet, soit. 10/35ème pour les fonctions de secrétaire de mairie au 1er Janvier 2025. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administratif, au grade d'Adjoint administratif territorial principal 1<sup>ère</sup> classe. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint administratif territorial principal 1<sup>ère</sup> classe.
2. De modifier ainsi le tableau des emplois.
3. D'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **3- DELIBERATION PORTANT ADHESION DES COMMUNES DE OTHIS, FRESNES-SUR-MARNES, BUSSIERES, MONTHYON, VILLEVAUDE, SIGNY-SIGNETS, MARCHEMORET et PIERRE-LEVEE AU SDESM**

**Délibération** n°2024.09.03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2024-43 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune d'Othis ;

Vu la délibération n°2024-44 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Fresnes-sur-Marne ;

Vu la délibération n°2024-45 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Bussières ;

Vu la délibération n°2024-46 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Monthyon ;

Vu la délibération n°2024-47 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Villevaudé ;

Vu la délibération n°2024-48 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Signy-Signets ;

Vu la délibération n°2024-49 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Marchémoret ;

Vu la délibération n°2024-50 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Pierre-Levée ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussières, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussières, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

### **4- DELIBERATION AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DES MOBILITES EN Île-De-France**

**Délibération** n°2024.09.04

**Délibération reporter à un prochain conseil en attente de plus d'information sur le projet.**

## 5- COMPTE RENDU DU RENDEZ VOUS ENTRE LE CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLIS ET LE GROUPE SOS

Etaient présents : Muriel DOMARD, Maire ; Pascale TASD'HOMME, 1ere adjointe, DUPONT Michaël, 2ème adjoint ; RACINET Gilles, conseiller municipal ; OLIVIER Pascal, conseiller municipal ; BROCHOT Sandrine, conseillère municipal ; DORMOY François, conseiller municipal ; PERROT Yveline, conseillère municipal ; CAILLAUX Laëtitia, conseillère municipal ; RAULET Christelle – directrice territoriale protection judiciaire de la jeunesse ; VARACHE Adeline – Directrice territoriale groupe SOS Séniors ; Odile GRIFFITH - Directrice de la Résidence de l'Aubertin et FAM de l'Orangerie Groupe SOS Seniors ; Maxime ZENNOU Groupe SOS JEUNESSE - Directeur général délégué ; Claire MAGUIN POULARD - Responsable de l'opération CEF77

Ordre du jour :

- L'Ephad et le FAM
- CEF

Madame La Maire a présenté l'histoire du village et de l'Ehpad dans le village.

Le Groupe SOS a confirmé : « que l'exploitation des établissements existants sur le site vont perdurer et qu'il n'existe pas de projet d'hébergement destiné à accueillir des migrants sur la commune d'Amillis »

Les représentants du Groupe SOS Seniors ont cependant précisé que :

- L'équilibre financier des structures existantes est en risque pour 2 raisons : vétusté des bâtiments et faible capacité d'accueil.
- Cependant, l'EHPAD et FAM n'ont pas vocation à quitter le site dès lors que les autorités de contrôle soutiennent et financent les dispositifs à l'étude. Le projet de l'association est bien de demeurer sur le site pour poursuivre ces projets fortement inscrits dans l'histoire de la commune.

### Le CEF

Le CEF permet l'accueil de 12 résidents, pour une durée de 6 mois renouvelable une fois. Le centre est fermé et les activités se font soit dans le bâtiment, soit dans un espace extérieur dédié et clôturé à proximité du bâtiment.

Le terrain est divisé en 3 espaces :

Une zone végétalisée intermédiaire clôturée, une enceinte plus réduite dans laquelle les résidents sont libres et surveillés, le bâtiment et un pavillon destiné à accueillir les familles autorisées.

Le chantier :

La durée du chantier est estimée à 19 mois, à la suite desquels l'équipe encadrante prendra possession des lieux pendant quelques semaines avant l'accueil des résidents.

Afin de réduire les désagréments potentiels des travaux :

- Il a été convenu avec les entreprises que les livraisons devraient se faire sans passer par le village. Si des livraisons devaient avoir lieu exceptionnellement le Week end, il va être demandé aux entreprises de prévenir la Maîtrise d'Ouvrage qui avertira la Mairie.
- Les horaires de chantiers sont sauf exception 8h > 17h

- Les techniques de construction sont en partie basées sur la préfabrication évitant ainsi l'implantation d'une grue à tour. Des grues mobiles seront utilisées comme moyen de levage ponctuellement.
- Le Groupe SOS propose que la Mairie serve d'intermédiaire avec la Coopérative Immobilière pour répondre aux éventuelles questions des riverains liées aux travaux.
- Pour information complémentaire, des forages seront réalisés (à l'automne - les dates seront précisées ultérieurement) ce qui occasionnera des travaux bruyants pendant quelques jours.

### **INSCRIPTION dans la vie locale du groupe SOS**

- 1- EHPAD - Mme GRIFFITH, directrice de l'EHPAD est en charge de cette mobilisation, elle prévoit des échanges avec le village. Elle veut faire profiter de la vie du village aux résidents et développer des partenariats si possibles.
- 2- CEF - Des postes seront ouverts pour former l'équipe du CEF, un recrutement sera communiqué en local (CF liste des postes en annexe)

Le groupe SOS restera en lien avec la mairie au moment de procéder aux recrutements.

Chaque fois que possible, les emplois et les dépenses de fonctionnement seront déployés dans et autour de la commune.

Date d'ouverture prévisionnelle du CEF : Novembre 2025

Emplois	Emplois budgétés en 2019
<b>1 - Direction/Encadrement</b>	
Directeur	1,00
Chef de service	2,00
<b>Total 1</b>	<b>3,00</b>
<b>2 - Administration/Gestion</b>	
secrétaire	1,00
<b>Total 2</b>	<b>1,00</b>
<b>3 - Services généraux et restauration</b>	
cuisinier	2,00
maîtresse de maison	1,00
ouvrier d'entretien	1,00
surveillant de nuit	4,00
<b>Total 3</b>	<b>8,00</b>
<b>4 - Socio-éducatif</b>	
EDUCATEUR SPECIALISE	10,00
EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE	0,50
EDUCATEUR SCOLAIRE	1,00
EDUCATEUR SPORTIF	1,00
<b>Total 4</b>	<b>12,50</b>
<b>5 - Paramédical</b>	
psychologue	1,00
<b>Total 5</b>	<b>1,00</b>
<b>6 - Médical</b>	
psychiatre	0,50
infirmier	0,50
<b>Total 6</b>	<b>1,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>26,50</b>

## 1. QUESTIONS DIVERSES

- **Pascale TASD'HOMME**
  - Demande ou en est le Parc Naturel Régional
  - Réponse de Muriel DOMARD le projet est toujours en cours mais nous n'avons pas plus d'informations pour le moment.
- **Olivier ROUSSEAU**
  - Demande de faire tailler les haies au monument aux morts.
- **Regis BLONDEL**
  - Informe que des administrés souhaitent des panneaux de baskets.

**Réponse de Michael DUPONT nous avons les panneaux il manque juste les filets**  
**Réponse de Muriel DOMARD Le terrain n'est pas praticable**

- Gilles RACINET
  - Demande le retrait de la boîte à vêtements
  - Réponse de Muriel DOMARD nous allons nous renseigner auprès de COVALTRI
- Laurence ADLER
  - Demande ou en est le projet contrôle de vitesse
  - Réponse de Muriel DOMARD La mairie a envoyé un tableau, nous sommes en attente d'une confirmation pour le planning et l'organisation
  - Souhaite savoir s'il est possible d'avoir des lampadaires entre les deux routes de Courcelles
  - Réponse de Muriel DOMARD Nous allons consulter le SDESM, un lampadaire autonome est plus cher car il nécessite moins d'entretiens. Nous allons faire une demande de devis.
- Laëtitia CAILLAUX
  - Souhaite savoir ou en est le planning sur le contrôle de vitesse
  - Réponse de Muriel DOMARD La mairie a envoyé un tableau, nous sommes en attente d'une confirmation pour le planning et l'organisation
- Chantal BOCHER
  - Informe que Jacques PIERRET a sécurisé le puis
  - Fait par du compte rendu de la réunion de Vermillons qui a eu lieu le 12 juin :

**REUNION VERMILION MERCREDI 12 JUIN 2024 SAINT-MERY.**

**Informations et échanges**

**I. ACTUALITES**

Plusieurs facteurs impactent la société, comme :

- La variabilité du prix du pétrole
- L'augmentation du prix de l'électricité
- L'inflation
- Les mouvements sociaux

Mais cela reste une année positive pour Vermilion qui cherche à maintenir sa production malgré un déclin naturel de 10 à 15% des puits et à continuer à produire du pétrole de manière durable jusqu'en 2040.

**II. PRIORITES**

Vermilion poursuit ses priorités, à savoir :

- Rester engagé au niveau santé
- Protection de l'environnement
- Profitabilité

**III. INFORMATIONS AU NIVEAU LOCAL**

***En Seine et Marne :***

- 91 puits pour un pompage de 325 m3 par jour
- 2 dépôts classés SEVESO/ICPE : Saint-Méry et Vaudoy en Brie
- 9 concessions

***Plus près d'Amillis :***

- 2 concessions : CHAMPOTRAN et MALNOUE à l'horizon 2038
- 121 m3 par jour
- Informations concernant la sécurité et la diffusion de consignes:
  - o Au niveau Consignes et Sécurité, le site est autonome en cas de départ d'incendie puis appel aux pompiers .
  - Un plan de consignes pour les habitants serait à l'étude en préfecture pour 2025 .
- Des travaux sont réalisés de façon régulière :
  - o Des travaux qui concernent le développement et l'optimisation (réhabilitation bac d'huile, remplacement collecte de production...)
  - o Des travaux de maintenance ( torchères, remise à niveau partielle des installations de torchage...)



- Le pipeline qui se dirigeait vers la raffinerie de Mormant est inerte (azote).  
Le transport du pétrole se fait par camions vers la raffinerie du Havre.

#### IV. PERSPECTIVES

VERMILION poursuit son engagement dans le développement durable intégré (miser sur l'humain, réduire l'impact environnemental des modes de production, réduire la consommation de matières premières...). Label engagé RSE.

- Valorisation des énergies secondaires
  - o Valorisation de l'eau de production (eau chaude)
  - o Valorisation du gaz de production
    - Turbines à gaz : transformation du gaz en électricité , le gaz ne serait ainsi plus brûlé (autoconsommation ...)

Le projet est toujours à l'étude pour le centre de Vaudoy en Brie, mais pas de ligne proche, donc cela rend le travail plus compliqué.

Des études et des réflexions sont menées concernant « l'après-pétrôle ».

Les puits seront inactifs mais les emplacements peuvent être conservés pour autre chose, d'où l'étude des différents projets.

C.BOCHER

Le 30/09/2024

- 
- Demande des informations sur la vente du bois des trois maisons
  - Réponse de Muriel DOMARD Nous avons actuellement aucune nouvelle
  - Informe qu'un regard est manquant au niveau des Bordes
  - Réponse de Michael DUPONT Nous allons commander la plaque
- François DORMOY
- Demande ou en est le marquage au sol et le stationnement

- Réponse de Michael DUPONT Nous allons nous en occuper
- Pascal OLIVIER
  - Informe qu'il a rencontré les nouveaux propriétaires du bois Lamboust
  - Réponse de Michael DUPONT Nous allons nous occuper d'abattre les arbres
- Michael DUPONT
  - Informe des bons échos concernant l'organisation et le déroulement des journées du patrimoine

La séance est levée à 21 h 38